

Règlement challenge interne des sorties extérieures en 2020.

REGLE DU CHALLENGE

- Le Challenge se déroulera du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Les sorties seront différenciées, par rapport à l'éloignement géographique de Fontainebleau.
- Ne seront comptabilisées que les sorties proposées à l'ensemble des membres du club que ce soit de la Route ou du VTT. Si une personne a une idée de sortie, il la soumet au club. Les sorties proposées doivent rester dans l'esprit FFCT ou éventuellement cyclosporatives.
- + On participe + On gagne de points.
- Les 3 premiers du Challenge seront récompensés à l'occasion de la Galette 2021.

ATTRIBUTION DES POINTS :

Sorties extérieures jusqu'à 20 km de Fontainebleau = 1 point

➔ Exemples : Féricy/Héricy, Boissy aux Cailles, Le Mée sur Seine, Milly la Forêt

20 à 60km = 2 points

➔ Ex : Verneuil l'Etang, Tournan en Brie

+ 60km = 3 points

➔ Ex : La Jean Racine à St Remy les Chevreuse

Sorties longues du club (150km/200km) = 4 points

Sorties types Brevets/ Atypiques = 4 points

- ➔ BRA / BCMR
- ➔ Paris Roubaix (VTT ou route) / Paris Le Crotoy
- ➔ L'Ardéchoise
- ➔ La Marmotte
- ➔ La Nuit du Fromage Mou
- ➔ Toutes à Toulouse
- ➔

BONUS : Si le club ramène une coupe, chaque participant à cette sortie, se verra crédité d'1 point supplémentaire.

LE SUIVI :

Il est prévu de nommer un pilote si Eric ou Karyn ne sont pas présents sur une sortie

Ce pilote sera chargé de remonter les informations concernant les noms des participants à Karyn ou Eric

Un tableau tenu par Karyn et Eric, récapitulant le nombre de points détenus par chaque membre figurera sur le site du club et sera consultable par tous et à tout moment.

